

VILLE  
DE  
PAMIERS

**EXTRAIT**  
**du**  
**REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES**

**N°: 22-147-AD**

**CONVENTION  
D'OCCUPATION  
PRECAIRE D'UNE  
BOUTIQUE  
EPHEMERE  
AU 9 PLACE DE  
LA REPUBLIQUE  
A PAMIERS  
PAR MMES NOOT  
ET GARAUD**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu la délibération en date du 17 avril 2014 par laquelle le Conseil  
Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du  
mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les  
décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article  
L2122-22 susvisé,

**DECIDE:**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre du programme des festivités de Noël la Ville  
de Pamiers loue à Madame Mélissa NOOT (Entreprise Brins de Mélisse)  
et Madame Gentiane GARAUD (Entreprise Sauvage Bijoux) une boutique  
éphémère au n° 9 Place de la République à Pamiers.

**ARTICLE 2** : Cette location est consentie à titre gracieux pour les  
périodes du 28 octobre au 16 novembre 2022 et du 25 décembre au 16  
janvier 2023 inclus.

Pour la période du 27 novembre au 24 décembre 2022 la mise à  
disposition interviendra à titre onéreux pour un montant de 200 euros  
(100€ pour chacun des preneurs).

**ARTICLE 3** : La convention est établie pour une durée de 2 mois et demi  
à compter du 28 octobre 2022.

**ARTICLE 4** : La présente est inscrite au Registre des Décisions  
Municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le vingt huit octobre deux mille vingt deux

Pour extrait conforme au Registre

Pamiers le, 28 octobre 2022

Pour la Commune de Pamiers,  
Le Maire Adjoint

Maryline DOUSSAT-VITAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire du présent acte  
après transmission en Préfecture le  
après affichage le